admission au sein de la Confédération, qui a été un bienfait pour le Canada entier, s'il eût été connu que les députés à ce Parlement dussent être soumis à une clôture qui gênerait la liberté de la parole. Le dé-puté de Portage-la-Prairie (M. Meighen) a essayé d'expliquer l'attitude prise par le

premier ministre.

C'est un jeune député pour lequel j'ai beaucoup d'estime. Il a fait preuve de savoir et de grandes lumières en matière de droit. Il a essayé de justifier la conduite du premier ministre en présentant cette résolution, et en proposant la ques-tion préalable. Mais il n'a pas réussi à donner une explication complète ou justification digne de son talent. Puisque le chef du Gouvernement voulait proposer la question préalable, et j'en suis convaincu, le leader de l'opposition ne s'attendait nul-lement à la chose, pourquoi le premier mi-nistre n'a-t-il pas informé ce dernier de son intention! Pourquoi n'a-t-il pas dit: J'ai décidé de présenter cette résolution sous telle ou telle forme. Une semaine avant, le premier ministre avait demandé au chef de l'opposition d'accorder un sixième des subsides voulus pour l'administration des affaires publiques, et ces subsides lui ont été accordés de la manière la plus généreuse. Et cependant, presque immédiatement après, le premier ministre présente cette résolution et demande la question préalable sans prévenir le chef de l'opposition. Il est regrettable qu'en présentant la résolution le leader du Gouverenment n'ait pas dit: "Ne prenez pas la parole après moi, parce que J'ai en mains une dague pour vous frapper" Je me serais plutôt fié à mon honorable ami le ministre des Travaux publics (M. Rogers), bien qu'il se vante seulement de gagner des élections. Dans les élections, c'est l'imprévu, l'inattendu, l'inconnu, qui arrive souvent, mais l'imprévu ne serait pas arrivé, si le ministre des Travaux publics eût présenté cette résolution et eût proposé la question préalable, à tout évémement, il nous aurait avertis de ce qu'il projetait. Lorsque le ministre des Travaux publics voulait envoyer mon fils en prison, il ne m'a pas dit qu'il ne le ferait pas. Il a donné ses instructions; et si mon fils m'eût pas joui du privilège de la libre parole et n'eût pas saisi l'occasion de demander de l'aide, il eût été envoyé en prison. Mais le ministre des Travaux publics n'a pas dit qu'il ne le ferait pas.

La manière dont cette résolution a été présentée me cause un vif regret. Vous, mon-sieur l'Orateur, dans l'exercice légitime de votre autorité, avez appelé l'honorable député de Québec-est et lui avez donné la parole, et cependant on ne lui a pas permis

de parler.

Le pays sait aussi bien que nous, que lorsque le très honorable député de de Québec-est et de Soulanges s'est levé romaines n'avaient pu déloger l'Ecossais

pour répondre au chef du Gouvernement, ce n'était pas en qualité de député de Québec-est ou de Soulanges qu'il réclamait la parole, mais bien à titre de leader de la loyale opposition de Sa Majesté, pour l'exercice du droit parlementaire conféré par la Constitution depuis 1867. Il n'a pas demandé la parole, à titre de simple député. Si l'on eût empêché un simple député de parler, nous aurions pu passer l'éponge sur cet incident; mais mon très honorable ami a demandé la parole à titre de leader de l'opposition, et il n'est pas dans tout le Dominion un homme qui plus qui lui, a droit de commander le respect général.

On l'a appelé le Nestor des parlements britanniques, et c'est un des hommes les plus admirés non seulement au Canada mais dans tout l'empire britannique, mais on ne voulait pas qu'il prît la parole; on ne voulait pas l'écouter. D'autres hommes ont écouté le leader de l'opposition

avec respect et attention.

Des hommes comme Balfour et Joseph Chamberlain et Asquith l'ont écouté et se sont inclinés devant ses paroles, lorsqu'ilproclamait que l'unité de l'empire avait pour base l'autonomie des dominions. Et cependant les membres du Gouvernement dans cette Chambre ont essayé de le bâillonner. Avec William Ewart Gladstone, Daniel O'Connell et Edmond Burke, il partage la gloire de travailler à l'harmonie des races et des cultes et à perpétuer les princi-pes qui ont si longtemps régi l'empire britannique.

Le député de Portage-la-Prairie, avec la subtile finesse de l'avocat, nous a dit qu'on n'avait empêché le chef de l'opposition de parler que pendant une minute, mais, mon-sieur l'Orateur, ce n'est pas la longueur du temps qui compte, c'est l'action elle-même: j'ai vu avec regret mes compatriotes de Québec se lever l'un après l'autre pour vo-ter afin d'enlever la liberté de la parole au très honorable chef de l'opposition, qui a gouverné ce pays pendant quinze ans et qui a fait preuve d'une grande amabilité à l'égard des membres de l'opposition qui aujourd'hui agissent d'une façon aussi indigne.

J'ai remarqué que mon jeune ami le député de Bellechasse (M. Lavallée) a voté contre le leader du Gouvernement. Du système terre à terre de la clientèle politique, il s'est élevé aux sommets du patriotisme canadien. Il est jeune. Longue soit sa carrière publique, à quelque parti, à quelque politique que puissent l'attacher ses sincères convictions. Chez lui, la voix du sang parle puissamment, et pour tout homme digne de sa race, il en doit être ainsi.

Le député de Cap-Breton-nord (M. Mc-Kenzie) nous a dit que jamais les aigles

M. TURGEON.